

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° I-394**présenté par
M. Eckert

ARTICLE 43

À l'alinéa 4, après le mot :

« modifications »,

insérer les mots :

« des termes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.